



## DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs)

### COMMUNE DE GORNAC (33540)

La commune de GORNAC est exposée au risque de retrait-gonflement car ses sols sont à dominante argileuse.

Les mouvements de terrains liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux ont des répercussions sur les constructions, les dégâts occasionnés touchant généralement leurs structures : les murs et les terrasses présentent des fissures qui selon le cas s'ouvrent ou se referment au gré des changements climatiques, les charpentes sortent de leur logement, les tuyauteries et les canalisations se cassent, les cloisons se fissurent, les portes et fenêtres se déforment... Les habitations individuelles de plain-pied sont particulièrement exposées à ce risque, surtout lorsqu'elles reposent sur des fondations superficielles, inférieures à 0,80 m de profondeur.



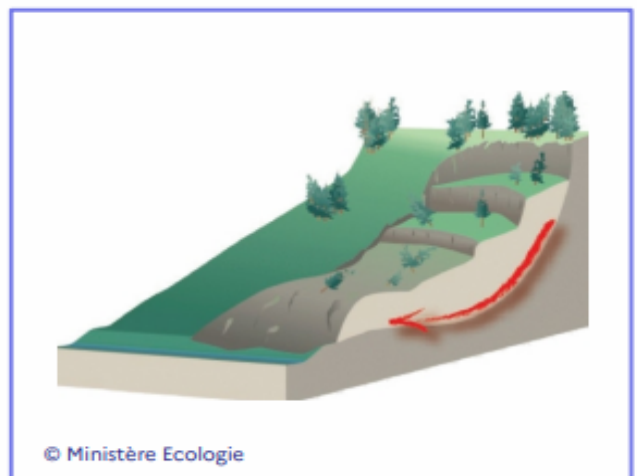
#### Un peu de science :

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Les **mouvements lents** entraînent une déformation progressive des terrains qui ne sont pas toujours perceptibles par l'homme. Il s'agit des affaissements, des tassements, de certains glissements, des phénomènes de retrait/ gonflement des argiles :

- certains sols compressibles peuvent se tasser sous l'effet de surcharges (constructions, remblais, circulation d'engins) ou en cas d'assèchement (drainage, pompage) et conduire à des **affaissements** ;
- certains **glissements de terrain** se produisent le long d'une pente, généralement en situation de forte saturation en eau des sols.

Ils correspondent à un déplacement d'une masse de terrain cohérente, de volume et d'épaisseur variables sur une pente, le long d'une surface de rupture dite aussi surface de cisaillement (cf flèche rouge ci-contre). Ils peuvent concerner quelques mètres cubes dans le cas du simple glissement de talus ponctuel, à des millions de mètres cubes dans le cas d'un mouvement de grande ampleur pouvant concerner l'ensemble d'un versant. Il s'agit généralement de mouvements lents (de quelques millimètres par an à quelques mètres par jour).



- **Le retrait-gonflement** concerne exclusivement les sols à dominante argileuse. Ce sont des sols fins, composés de minéraux (argiles, glaises, marnes ou limons), renfermant des quantités d'eau variables.

À la suite d'un épisode pluvieux, les sols se comportent « comme une éponge » et voient leur volume augmenter ; c'est la phase de gonflement.

À l'inverse, les sols se rétractent lors des périodes de sécheresse, phénomène de retrait reconnaissable par la présence de fissures et de craquelures qu'il engendre en surface sur les bâtiments.

Par la suite, le retour à une période humide où les eaux auront tendance à pénétrer plus rapidement par les fissures, peut accélérer un nouvel épisode de gonflement. La présence d'arbres (racines) accentue le phénomène.



Pour en savoir plus sur le risque mouvement de terrain, consultez le site du Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) :

- **Le risque de mouvements de terrain :**

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/mouvements-terrain>

<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain#/>

- **Brochure sur les mouvements de terrain :**

[http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/ACCIDR/doc/IFD/IFD\\_REFDOC\\_0508658](http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/ACCIDR/doc/IFD/IFD_REFDOC_0508658)

- **Connaître les risques près de chez vous :**

<http://www.georisques.gouv.fr/>

- **Base de données sur les mouvements de terrain :**

<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain/donnees#/>

- **Base de données sur les cavités souterraines :**

<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/cavites-souterraines/donnees#/>

- **Base de données sur le retrait-gonflement des argiles :**

<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/donnees#/>

- **Cartographie des carrières souterraines en Gironde :**

<https://www.gironde.fr/collectivites/mobilites-voirie/les-carrieres-souterraines>



En plus des consignes générales, valables pour tous les risques, les consignes spécifiques au risque mouvement de terrain sont les suivantes :

AVANT	PENDANT	APRÈS
<b>En cas d'éboulement, de chutes de pierre ou de glissement de terrain</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>S'informer</b> des risques encourus et des consignes de sauvegarde</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Fuir latéralement</b>, ne pas revenir sur ses pas</li> <li>■ <b>Gagner un point en hauteur</b>, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé</li> <li>■ Dans un bâtiment, <b>s'abriter</b> sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Informers les autorités</b></li> </ul>
<b>En cas d'affaissement ou d'effondrement de cavité souterraine</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>S'informer</b> des risques encourus et des consignes de sauvegarde</li> </ul>	<p><b>À l'intérieur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Dès les premiers signes, <b>évacuer</b> les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur</li> </ul> <p><b>À l'extérieur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>S'éloigner</b> de la zone dangereuse</li> <li>■ <b>Respecter les consignes</b> des autorités</li> <li>■ <b>Rejoindre le lieu de regroupement</b> indiqué</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Informers les autorités</b></li> </ul>